

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,



Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI,
POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAUTLET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement: 60 fr. pour l'année, 31 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du PRÉCURSEUR, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

AVIS.

A dater du mercredi 3 janvier, nous publierons, dans l'intérêt du commerce de cette ville, une feuille d'Annonces et Avis divers, formant supplément au *Précurseur*. Cette feuille paraîtra les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Prix de l'abonnement: 24 fr. pour l'année, 13 fr. pour six mois et 7 fr. pour un trimestre. Le prix en sera réduit à 20 fr. pour les personnes qui s'abonneront en même tems au *Précurseur*.

Nous prions MM. les négocians, MM. les avoués et autres personnes qui pourraient avoir à nous communiquer des insertions, de nous les faire parvenir avant les jours indiqués pour leur publication.

LYON, 21 décembre 1826.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.

Pampelune, 12 décembre 1826.

Nous sommes ici dans une violente agitation. On vient de découvrir une trame ourdie contre les Français; les conjurés voulaient profiter du moment où la garnison va à la messe pour s'emparer de la citadelle. Six à huit mille volontaires royalistes, tant de la ville que des environs, s'étaient donné rendez-vous à Puente de la Reyna. Leur projet devait être d'autant plus fatal aux Français, que la plupart des soldats de la garnison se rendant sans armes à la messe, les conjurés se seraient emparés de toutes celles qui seraient restées à la citadelle. Ils auraient en même tems dirigé une attaque sur la partie des remparts qui, pendant la messe, n'est gardée que par une compagnie, et probablement cette compagnie n'aurait pu résister à ce choc imprévu.

Aussitôt que l'autorité française a eu connaissance de cette conspiration, elle s'est empressée de prendre les mesures que la circonstance rendait nécessaires. Toutes les pièces de canon de l'intérieur et celles qui garnissent les remparts, ont été de suite réparées et mises en état. Chaque poste a été renforcé de deux nouvelles pièces. Toutes les compagnies d'artillerie et du génie ont reçu l'ordre d'être constamment prêtes et sur le qui vive. Pareille injonction a été faite aux troupes de ligne. Ordre a été également donné à tous les officiers de santé, aux chefs d'administration, etc., d'être toujours à leurs postes respectifs, et de tenir la main à ce que les brancards fussent montés et disposés pour un service actif.

On parle aussi de beaucoup d'autres mesures; on dit que deux pièces de canon vont être conduites sur la grande place, l'une à l'embouchure de la *Calle-Mayor*, l'autre sur la *Taconera*, et que les canonniers de service se tiendront à leurs pièces, ayant même allumée.

Madrid, 11 décembre.

Depuis quelques jours il est fortement question du départ de la brigade suisse; les uns disent qu'elle ne tardera pas à se mettre en route; d'autres assurent qu'elle ne se retirera qu'au mois de mars. A travers tous ces bruits, il paraît certain que le premier régiment suisse est le seul qui va retourner en France, et qu'il sera remplacé par un autre régiment de la même nation.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Portugal font les préparatifs de leur départ.

Lisbonne, 8 décembre.

On apprend dans ce moment que le colonel Valdez a réussi à opérer sa jonction avec le général Claudino, et que tous deux vont prendre l'offensive contre le marquis de Chavès.

Nous savons, d'une manière certaine, que sir W. A'Court a dit à plusieurs membres des cortès que dans huit jours il arriverait dans le Tage une quantité considérable de troupes anglaises.

Le vicomte de Beyra annonce que les rebelles se sont retirés sur la rive gauche de la Guadiana.

— Nous traduisons de la *Gazette d'Augsbourg* le passage suivant: « On lit dans la *Gazette de Baltimore*, à propos de la frégate *le Libérateur*, achetée 235,000 dollars par le gouvernement des Etats-Unis, et pour le compte des Grecs:

« Nous ne voyons pas du tout pourquoi notre gouvernement conserve encore une apparence de neutralité dans la guerre entre les Grecs et les Turcs. Cette neutralité est tout-à-fait ilusoire, puisque déjà une frégate grecque a été construite dans une partie des Etats-Unis; l'achat du *Libérateur* ne fait-il pas supposer d'ailleurs qu'il y a une espèce de traité entre nous et les agens grecs? et ne serait-ce pas en effet une politique noble et vraiment digne de nous, que de nous déclarer ouvertement et immédiatement pour une cause que nous approuvons, et qui ressemble à la guerre de notre indépendance, avec cette seule différence qu'il s'agit pour les Grecs de repousser un esclavage mille fois plus dur que ne l'était celui de nos pères? Notre grande république ne s'honorerait-elle point en faisant aux Hellènes le don solennel du *Libérateur*? Cette frégate est sans valeur pour nous; nous ne prévoyons point de guerre maritime dans un avenir assez prochain pour qu'elle puisse nous être utile; mais, pour les Grecs, ce seul vaisseau pourrait les sauver. »

La détermination que va prendre le ministère sera décisive pour la France. S'il consulte les intérêts de la nation, il ne nous donnera pas le spectacle monstrueux d'une armée constitutionnelle se traînant à la suite des apostoliques pour soutenir la révoite et proclamer l'absolutisme; par cela même, il se trouvera en opposition directe avec un parti dont la domination est un fléau et une honte pour notre siècle. S'il persiste, au contraire, à suivre les inspirations de Mont-Rouge, dût la France en périr, nous soutiendrons l'insurrection de Portugal, parce que la congrégation l'a promis aux moines d'Espagne. et notre charte sera encore un champ de bataille où nous viendrons lutter pendant cette session, parce que nos libertés sont en horreur à cette faction ambitieuse. Au milieu de ces espérances et de ces craintes diverses, nous apprenons que quelques ministres s'agitent pour secouer un joug odieux, tandis que M. gr le garde-des-sceaux, hésitant sur le parti qu'il doit suivre, tantôt s'attache à la fortune de M. de Villele afin de se soutenir, tantôt abandonne M. de Villele pour obtenir la présidence du conseil. Le nouveau projet de loi sur la presse, où il s'est pu, dit-on, à entasser l'arbitraire sur l'arbitraire, est le titre dont il se prévaut pour obtenir les bonnes grâces de la congrégation. Bientôt il aura la gloire de présenter ce projet aux députés; mais en attendant les discussions parlementaires, les journaux ultramontains s'efforcent de monter l'esprit public à la hauteur des conceptions de M. de Peyronnet; et, de tous, la *Gazette universelle* est celui qui remplit avec le plus d'ardeur, le rôle dont il s'est chargé. On lisait dans l'un de ses derniers numéros le passage suivant: « Du moins les justes terreurs de notre roi seront-elles écoutées? Les lois qui se préparent sur cette matière (la presse) nous sauveront-elles? Comprendra-t-on enfin que les mesures répressives sont impuissantes, parce que faibles elles ne suffisent pas, et que fortes on les élude? que les lois préventives sont seules efficaces, confiées aux mains d'une MAGISTRATURE NOUVELLE, forte et indépendante! Nous l'espérons encore; nous ne pouvons croire qu'on veuille se perdre à tout prix, et que l'on préfère une mort humiliante à la séparation d'un membre gangrené. »

Le sens de ce paragraphe est-il assez clair? a-t-il besoin de commentaires? Quel est ce membre gangrené dont il faut que nous nous séparions, si ce n'est la liberté de la presse? Voilà donc le mot prononcé, et il faut que la secte apostolique se sente bien forte pour oser faire l'aveu de ses projets, elle qui

est habituée depuis si long-tems à employer la dissimulation pour les faire réussir.

Mais que d'erreurs entassées dans ce paragraphe ! Les lois répressives, nous dit-on, sont impuissantes, parce que faibles elles ne suffisent pas, et que fortes on les élude. Nos lois actuelles ne sont pas faibles : les a-t-on éludées ? Les greffes correctionnels n'attestent-ils pas la sévérité des tribunaux, et même une susceptibilité souvent trop ombrageuse de la part des agens amovibles du pouvoir ? Cent condamnations au moins, prononcées depuis deux mois, n'ont-elles pas fait cesser tout-à-coup la licence et les abus ? Voulez-vous que vos lois soient toujours respectées et toujours observées ? dépouillez-les de cette rigueur qui irrite les esprits, faites-les justes et raisonnables. Trop rigoureuses, elles nuiront, parce qu'aux yeux du peuple elles feront des victimes ; contraires aux idées du siècle, elles seront inutiles, parce que la pensée est plus forte que les mauvaises lois. Les mesures répressives sont au surplus les seules que l'art. 8 de la charte permette, les seules que la raison puisse avouer, que notre siècle puisse recevoir, les seules enfin qu'on puisse proposer sans manquer à la dignité de la monarchie constitutionnelle. Les lois préventives que la faction ultra-théocratique demande avec tant d'ardeur, sont toujours odieuses parce qu'elles sont toujours tyranniques. Les complots envers le roi, la famille royale ou le gouvernement, la rébellion à main armée, les attaques contre les diverses religions, tous les crimes qui blessent la société, la plupart de ceux qui sont commis envers les particuliers ne sont pas moins dangereux que les abus de la presse ; et pourtant a-t-on jamais imaginé des mesures préventives pour en arrêter le cours ? a-t-on isolé les citoyens ? les a-t-on privés de la liberté individuelle ? les a-t-on assujettis à des perquisitions avilissantes ou à une surveillance honteuse ? a-t-on détruit en eux tout reste de liberté pour les empêcher de faire le mal ? a-t-on (suivant l'expression énergique d'un de nos orateurs) fait des lois contre les couteaux et les autres instrumens que le crime peut employer ? non. La presse qui, elle-même n'est qu'un instrument, aura donc seule le privilège de devenir l'objet d'une mesure tyrannique, d'un despotisme aussi odieux pour le peuple, qu'il est inutile pour le gouvernement.

Mais remarquez encore que les ministres ordinaires des lois, les magistrats chargés de rendre la justice, n'offrent plus aucune garantie au parti de la Gazette. Il ne faut, plus de ces hommes que dirigent l'honneur et leur conscience. Les passions aveugles, la haine de tout ce qui n'est pas ignorance et servitude, les ordres de la faction, voilà la conscience à laquelle doit obéir la magistrature nouvelle dont on demande l'intrusion. On la veut forte, cette magistrature, c'est-à-dire inflexible, implacable ; on la veut indépendante, c'est-à-dire placée hors de la puissance des lois. Et dans quels rangs sera-t-elle recrutée ? Parmi les magistrats de l'ordre judiciaire qui sont maintenant en fonction ? ils sont abhorrés du parti, parce qu'ils se sont montrés justes. Parmi les juriconsults est-il ? ils sont eux-mêmes les plus ardens défenseurs de la loi. Parmi les hommes éclairés ? ils sont amis de la charte et de la liberté. Cette magistrature, que sera-t-elle donc si ce n'est une Sainte Inquisition nouvelle ? Par elle la pensée sera esclave, l'esprit humain ne pourra plus rien produire de grand ni de généreux. Des ouvrages marqués au coin du génie et de la saine raison disparaîtront devant les écrits scandaleux, fruits d'une imagination déréglée. En un mot, la liberté de la presse aura cessé d'exister.

Si du moins ce système pouvait amener quelque bien pour la morale ; mais il ruinera la librairie française sans arrêter la circulation des livres dangereux. S'il étouffe quelques ouvrages, ce seront ceux dont les auteurs se respectent et connaissent leur dignité comme hommes, leurs devoirs comme citoyens ; mais les productions de la débauche et de l'esprit de sédition, mais les élucubrations dangereuses, qui blessent la raison et la saine philosophie, trouveront, pour se reproduire, ou des presses étrangères, ou des imprimeries clandestines. Notre pays sera inondé de ces écrits, et ils auront des lecteurs, parce qu'ils auront paru en dépit d'une faction détestée et malgré le joug de fer qu'elle nous aura imposé. Quel remède emploiera-t-on pour détruire ce mal ? Les efforts du pouvoir ne serviront qu'à l'étendre davantage. La presse fut asservie sous le gouvernement impérial, la police était rigoureuse, les chatimens étaient terribles ; demandez cependant au directeur-général actuel de la police du royaume si l'on n'osa jamais attaquer le chef du gouvernement, si des écrits dirigés contre lui ne furent jamais publiés, colportés, distribués.

Vous parlez de scandales ; mais en est-il de plus affligeans que les injustices commises au nom de la loi ? Cessez donc de demander des mesures préventives. La législation actuelle est loin d'être trop indulgente ; elle laisse, au contraire, beaucoup trop à l'interprétation et à l'arbitraire, et nous-mêmes, dans d'autres tems, nous demanderions qu'elle subît des changemens. Si la liberté de la presse engendre des abus, laissez aux tribunaux le soin de les réprimer, et les scandales disparaîtront. Ne nous privez pas du bien qu'elle peut faire pour prévenir un mal que vous exagérez ; apprenez d'ailleurs que les esprits ont besoin de calme et de tranquillité, et que les

écrits, destinés à réveiller les passions et les haines, trouvent dans l'opinion publique la censure la plus redoutable.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, un de ces conducteurs, vulgairement nommés *Baubes*, qui attendent à la Guillotière les voituriers de Provence pour leur servir de guides dans la ville, avait mené jusque sur la place du collège un roulier et sa voiture. Celui-ci, tandis qu'on lui préparait un chargement dans les magasins de M. Millon, ayant eu besoin de vaquer à d'autres affaires, confia à son guide le soin de ses chevaux, et lui recommanda particulièrement de veiller à un sac de sept cents francs qu'il déposa dans son caisson. On ne sait comment cette somme a dû paraître pendant l'absence du voiturier. Le *baube*, conduit à l'Hôtel-de-Ville, a protesté de son innocence ; mais intimidé par le commissaire de police qui l'interrogeait, il a souscrit une obligation de sept cents francs au profit du voiturier dépouillé. On dit qu'il a été relâché immédiatement.

Paris, 19 décembre,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite de la séance du 18 décembre.

A quatre heures et demie, M. le président proclame le résultat suivant :

Nombre des votans, 218 ; majorité, 110. M. Chifflet a obtenu 95 voix ; MM. de la Bourdonnaye, 45 ; de Saint-Géry, 32 ; de Lastours, 14 ; de Martignac, 7 ; de Vaublanc, 4.

La chambre procède à un scrutin de ballottage entre MM. Chifflet et de la Bourdonnaye,

M. le président : C'est avec regret que je vous annonce que ce scrutin ne produira aucun résultat ; il manque encore environ 28 membres. (Murmures en sens divers. On entend M. le président s'écrier : Hélas ! mon Dieu ! que voulez-vous qu'on y fasse.)

Le nombre des votans ne s'élevant qu'à 187, le scrutin est déclaré nul, et la séance renvoyée à demain.

La chambre se sépare à cinq heures.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR DE LYON.)

Présidence de M. Chilhaud de la Rigaudie.

Séance du 19 décembre.

A midi et demi, la séance est ouverte.

M. Chilhaud de la Rigaudie avait engagé hier MM. les députés à se rendre de bonne heure à la séance de ce jour. MM. les députés eux-mêmes avaient paru fort impatients de voir les séances se prolonger avec aussi peu de résultats.

Aujourd'hui on comptait cinq députés dans la salle, y compris M. le président et les trois secrétaires, au moment où le procès-verbal a été lu.

L'honorable membre, qui a écouté cette lecture, n'a trouvé aucune objection à faire contre la rédaction, et celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le scrutin de ballottage entre MM. Chifflet et de la Bourdonnaye, qui ont obtenu le plus de voix dans ce dernier scrutin pour la nomination du cinquième candidat à la présidence.

Un de MM. les secrétaires fait l'appel nominal.

Les urnes sont placées sur la tribune et y restent en attendant que les votans arrivent.

A trois heures, il y avait environ soixante députés dans la salle.

MM. de Corbière et de Peyronnet déposent leur vote, et se retirent.

A trois heures et demie on fait le réappel.

Au moment où MM. les secrétaires se préparent à faire le recensement du scrutin, M. de Berbis demande à M. le président d'engager MM. les députés à ne pas se retirer, afin que l'on puisse faire un second scrutin pour la nomination du vice-président.

Le recensement du scrutin donne pour résultat deux cent dix-sept votans, c'est-à-dire deux voix de plus que le nombre rigoureusement nécessaire pour que le scrutin soit valable.

MM. les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes, en voici le résultat :

M. Chifflet a eu 110 suffrages, M. de Labourdonnaye, 95, et il y a eu 14 billets blancs.

M. Chifflet est, en conséquence, nommé candidat à la présidence.

La chambre s'occupe aussitôt d'un second scrutin pour la nomination des candidats à la vice-présidence.

Malgré les dénégations de l'*Etoile*, la nomination de M. le maréchal Molitor à l'ambassade de l'Espagne se confirme : c'est à la suite de la dernière expédition qu'il a obtenu le bâton de maréchal. Il devra cette fois concourir à délivrer le roi Ferdinand du joug des apostoliques dont ce prince devrait être très-fatigué.

D'après les bruits les plus accrédités, M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, aurait plus sévèrement traité

M. le marquis de Monstiers que ne l'a fait M. de Villele. Il avait refusé de présenter au roi le diplomate insubordonné.

On assure que c'est au milieu même d'une procession, et en grand costume apostolique, que M. de Moustiers aurait reçu les lettres qui lui annonçaient son rappel, et que sa ferveur n'aurait éprouvé aucun refroidissement d'un coup aussi inattendu. Ce serait, pour un congréganiste, avoir été blessé au champ d'honneur.

(*Courrier français.*)

— La chambre des pairs s'assemble aujourd'hui 19, pour entendre la lecture de l'adresse en réponse au discours du Roi.

— Les apostoliques ne reprocheront plus au ministère de manquer d'énergie. Aujourd'hui même il a frappé un grand coup d'état.... au théâtre des Variétés. Il a défendu la représentation du *Bourgmestre de Saardam*, à cause de ces mots *relativement à l'Angleterre*, qui y sont plusieurs fois répétés, et qui sont dits par Potier d'une manière si plaisante.

— Nous donnons ici les nouvelles suivantes de Porto, que nous extrayons du *Constitutionnel*, et qui portent la date du 6 décembre. Nous prions nos lecteurs de les comparer avec celles de Lisbonne que nous donnons plus haut dans la correspondance particulière du *Précurseur*. Nous croyons devoir ajouter plus de confiance aux nouvelles que nous avons reçues directement, et dont nous connaissons la source.

Porto, 6 décembre.

« On a reçu ce matin les nouvelles suivantes, que nous nous empressons de publier. Le brave Valdès et ses fidèles soldats, après la plus vive résistance, ont été contraints, par le manque de munitions et de vivres, à capituler avec les rebelles. Ils ont été envoyés en Espagne, aucun d'eux n'ayant voulu consentir en aucune façon à accepter les offres avantageuses que leur ont faites les révoltés.

» Bragance a été réduite en cendres, après avoir été saccagée par les rebelles, qui ont commis les plus épouvantables attentats, et qui ont poussé la barbarie jusqu'à empaler vivants quelques constitutionnels, qu'ils ont laissés expirer dans cet horrible supplice.

» Les généraux Mello et Claudino ne se trouvant plus à tems de secourir le brave Valdès, se sont repliés; le 3 du courant, ils ont établi leur quartier à Murça. Le général Claudino devint, le 4, occuper Villa-Réal, tandis que le général Mello, avec une partie de sa division, a fait occuper des positions sur les hauteurs de Barroza.

» Les rebelles, dans la journée du 3, ont porté leur avant-garde à Mirandella, désolant tout le pays qu'ils ont traversé, et ressemblant plus à des barbares qu'à des hommes civilisés, si l'on considère surtout que la plupart sont originaires de cette malheureuse province. Les cris des rebelles sont : *Vive notre général Sylveira, vice-roi de Portugal, vive l'union avec l'Espagne ! vive notre archiduchesse.*

» Il n'y a pas eu un seul déserteur dans les troupes des généraux Mello et Claudino; elles sont toutes animées du meilleur esprit, pleines de fidélité et de subordination. Nous supposons que le plan de ces deux généraux est de défendre la ligne de la Tamega pour empêcher la rébellion de s'étendre dans le Minho.

» Le général qui commande le Beira a fait toutes ses dispositions pour que l'esprit de révolte ne gagnât pas cette province.

— Une ordonnance royale du 19 novembre, insérée dans le *Bulletin des Lois* qui a paru hier, appelle à l'activité quarante-cinq mille jeunes soldats de la classe de 1825.

— S. G. Mgr. le garde-des-sceaux, ayant reconnu qu'il importe, pour l'utilité commune de la magistrature et du service public, de conserver avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, les titres successifs qu'acquiert les magistrats par les diverses fonctions qu'ils exercent, et de préparer ainsi, soit à l'administration, soit aux magistrats eux-mêmes, des moyens prompts et faciles de connaître et d'établir avec certitude les droits qu'ils ont à la justice et à la bienveillance du Roi, a arrêté, le 7 novembre dernier, qu'il serait établi à la chancellerie de France un registre général sur lequel seront inscrits le nom, les prénoms et l'âge des magistrats du royaume, des diverses fonctions qu'ils ont exercées, et la date de leur nomination à chacune de ces fonctions. Le même registre sera tenu, pour chaque ressort de cour royale, au parquet de MM. les procureurs-généraux.

— Une femme septuagenaire s'est noyée à Tours, dans sa cave, où elle était descendue sans précaution, et où une masse d'eau était arrivée par infiltration.

A Amboise, un marinier a péri dans la Loire, et deux autres qui luttait contre les flots ont dû la vie aux courageux secours de la femme Gaulier, qui n'a pas craint de se jeter dans un batelet, et qui, malgré la violence des eaux, a eu assez de force et de présence d'esprit pour les atteindre et les arracher à une mort certaine.

— On a découvert dans l'île de St-Maure (autrefois Lencade) les débris du temple d'Apollon, auquel était un phare célèbre. C'est aux soins du riche négociant de Smyrne, M. Breslazdi, que les arts devront ces précieuses antiquités.

— Le nommé Damoux, condamné à la peine de mort par la cour d'assises d'Agen, vient de se suicider d'une manière épou-

vantable. Ce malheureux a assujéti le manche d'un balai contre une des encoignures de la porte de sa prison; puis, se pliant sur ses genoux, il s'est relevé avec force, après avoir placé dans sa bouche la pointe du bâton. Le geôlier, chargé de la visite des prisonniers, a trouvé cet infortuné étendu par terre et sans connaissance; l'instrument homicide avait pénétré de plus d'un pied dans sa gorge et dans sa poitrine. Tous les secours de l'art ont été inutiles, et Damoux est mort après 24 heures des plus horribles souffrances.

— Un crime affreux a été commis dans le courant de cette semaine presque aux portes de Strasbourg. Un jeune boulanger de cette ville, qui revenait dans sa famille après quelque tems d'absence, a été trouvé mardi soir dans un fossé près du village de Lingolsheim, baigné dans son sang, et frappé de quatorze coups de couteau au visage et au cou. Ce jeune homme, dont les blessures ne sont heureusement pas mortelles, déclara aussitôt qu'il fut revenu à lui, qu'ayant fait route depuis Sélestadt avec un compagnon étranger, ce dernier l'assailit tout-à-coup à l'entrée de la nuit, lui enleva sa valise et le mit dans l'horrible état dans lequel il a été trouvé. L'assassin a été arrêté.

COUR D'ASSISES DE LA MARNE.

Affaire des élèves de l'école royale de Châlons.

Aujourd'hui s'ouvrent devant la Cour d'assises de la Marne les débats dans l'affaire des élèves de l'école royale des arts et métiers de Châlons, poursuivis à raison des troubles qui éclatèrent au sein de l'école, le 1^{er} avril dernier. Nous croyons faire une chose agréable à nos lecteurs, en leur offrant l'analyse du mémoire que vient de publier M^e Claveau, chargé de la défense des accusés.

Lorsque l'on parle de l'école des arts et métiers, de son origine, de ses progrès, de ses dernières prospérités, chacun nomme l'un des hommes qui ont le plus honoré l'humanité, et dont la France doit le plus s'enorgueillir, le vénérable duc de Laroche-foucauld-Liancourt. En songeant qu'une destitution vient de frapper naguère dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur-général de l'école, on ne sait si l'on doit le plus s'indigner ou s'affliger de certains aveuglements. Mais on ne peut s'empêcher d'éprouver une douleur sincère en apprenant que sa retraite et celle de l'ancien directeur furent le signal d'un système nouveau dans l'administration et la discipline intérieures de l'école. Système funeste, et qui peut, à bon droit, être considéré comme la cause de toutes les vicissitudes qui, depuis, ont compromis la fortune et l'existence même de l'école.

Il paraît en effet résulter des documents de l'instruction écrite, que dès ce moment, à une bonté ferme succéda une inflexible rigueur, que des prohibitions sans nombre furent établies, les pratiques religieuses multipliées à l'excès. Il paraît même que les grades devinrent la récompense d'une dévotion affectée. Les investigations, les rapports furent tolérés et encouragés. A ces causes générales d'effervescence vint s'en joindre une particulière et très-active. Au nombre des surveillans, se faisait remarquer, par une sévérité outrée, un sieur Gaillot; ancien gendarme. Il était détesté. Les élèves avaient sollicité maintes fois son remplacement. Le vicomte de Boisset avait toujours répondu : *L'autorité ne doit point céder.* M. de Boisset, ancien inspecteur des gardes nationales dans le Midi, et membre d'associations, dites pieuses, était le nouveau directeur. Telles étaient les dispositions des esprits, lorsque survinrent les événemens du 1^{er} avril. Nous en rappellerons les principales circonstances :

Le 1^{er} avril, après souper et pendant que les élèves travaillaient dans les salles d'étude, quelques-uns, pour la plupart parmi les plus jeunes, se promenaient dans un corridor obscur situé au rez-de-ch. issée et non loin des latrines. Voilà que les plus espiègles imaginent d'aller frapper à la porte des surveillans, et vite de se retirer dans le corridor crainte d'être découverts. Cela réussit une première fois. Grande gaieté, comme on pense bien. L'on revient à la charge.... mais pour cette fois Gaillot était là, armé d'une lanterne sourde, et aussitôt toute la troupe de courir et de se sauver. Ce fut une scène de tumulte et de désordre. Tout-à-coup une voix s'écrie qu'un élève a été frappé : à ces mots les élèves accourent et se précipitent. Les surveillans se retirent dans leur salle et s'y barricadent; la porte est enfoncée. Ils se replient dans une seconde pièce servant de bûcher. On l'assiège : les bancs et les tables servent de béliers, les cloisons tremblent.... Ces actes tumultueux sont plus prompts que la pensée. M. le vicomte de Boisset arrive; les élèves s'empresent de lui manifester leurs griefs, et insistent pour l'expulsion de Gaillot. *L'autorité ne fléchit pas*; c'était toujours la même réponse.

L'heure de se coucher étant venue, les élèves se retirent dans les dortoirs; les murmures continuent, le nom de Gaillot, volant de bouche en bouche, échauffe les têtes, l'agitation va croissant.... Enfin, la pensée de la révolte vient d'éclorre au milieu de 450 adolescents. Soudain les dortoirs sont transformés en citadelle. M. le directeur se présente, il n'entend qu'un cri : *l'expulsion de Gaillot.* Il répond par des menaces. Déjà, en effet, au son des tambours et des trompettes, arrivaient en ordre de bataille, et les officiers en tête, les gendarmes, les vétérans, les pompiers et les hussards. A la vue des baïonnettes, les carreaux sont brisés, les lits s'ébranlent, les cloisons volent au hasard.

En ce moment arrive M. le préfet de la Marne; il est accueilli par des acclamations d'amour et de respect auxquelles vient se mêler le cri souvent répété de *vive le Roi!* M. le maire de Châlons arrive à son tour, et s'étonne que la force armée ait été mise en mouvement sans autorisation. *Vous pourriez, lui dit le directeur, rester étranger à tout ce qui passe ici.* — *Je suis à mon poste,* répond ce magistrat, *et j'y resterai.* Enfin, on cède à de meilleurs conseils; les troupes se retirent vers minuit. Cependant, à la demande du directeur, on laisse des postes aux ateliers, à la boulangerie et aux cuisines. Les élèves, vaincus par la fatigue, étaient déjà endormis. Le lendemain, dès six heures, ils s'éveillent à la nouvelle que M. le vicomte de Boisset les attend aux retranchemens. Là il leur notifie que l'appel va être fait, que les plus grands châtimens sont réservés à ceux dont il fera les noms, que les autres peuvent s'avancer et sortir sans inquiétude. Cette distinction entre les auteurs d'une faute commune est repoussée avec horreur.

Cependant un élève, voulant mettre un terme à ces désordres déjà trop prolongés, et; cédant à un mouvement dont il ne se dissimulait pas les périls, se présente au nom de tous ses camarades. Il apportait la soumission générale, avec prière de délivrer sur-le-champ des feuilles de route à ceux qui ne seraient pas compris dans l'amnistie. Le directeur, sans l'entendre, l'envoie à la prison de la ville. A ce trait, on ne saurait peindre l'indignation des élèves. Ils ne se contentent plus; le directeur lui-même en fut troublé, et se vit dans la nécessité d'envoyer à son tour un parlementaire. La réponse fut que *le tumulte cesserait, si le prisonnier était rendu.* La demande est accueillie; ils revoient leur camarade, et le tumulte cesse comme par enchantement. Les dispositions des employés et des sous-préfets à cet égard sont unanimes, et dans les termes les plus favorables.

Tout était rentré dans l'ordre; le directeur déclare que vingt-cinq élèves partent sur-le-champ. Ils partent couverts des larmes et des embrassemens de leurs camarades; pas une plainte, pas un murmure. Le châtement était grave; on le croyait suffisant: erreur! A quelques jours de là, et sans doute sur le rapport de M. le directeur-général des haras, envoyé sur les lieux en qualité de commissaire extraordinaire, quarante-cinq élèves sont encore renvoyés. Enfin, moins de quinze jours après l'événement, le nombre des éliminés montait à quatre-vingt-dix; et, on peut le dire, la décimation frappa l'élite de l'école. Ce n'est pas tout; à côté de l'action au moins sévère de l'administration supérieure, vint se placer l'action du ministère public: une instruction eut lieu. Par ordonnance du 10 juin, la chambre du conseil déclara n'y avoir lieu à suivre sur l'appel. Une instruction supplémentaire ayant eu lieu pardevant M. le conseiller Gossuin, par arrêt du 22 septembre de la chambre des mises en accusation, huit élèves ont été renvoyés devant la cour d'assises de la Marne. Voici leurs noms: Christophe Schrieder, Fréauff, Debrest, Levavasseur, Brunellière, Leroyer et Molleat. Les trois premiers sont désignés comme les chefs du complot, les autres sont le peuple révolté.

Seize articles du code pénal sont invoqués dans le procès. Le carcan, les fers, la surveillance perpétuelle, des amendes énormes, les frais d'un grand procès: voilà la menace.

Réunion séditieuse de plus de vingt personnes, attaque avec violence contre les agens de l'autorité, pillage, blessures volontaires, menaces d'incendie sous condition, destruction d'immeubles, dévastation d'effets mobiliers, voilà les crimes.

De ces faits, M^e Claveau déduit deux propositions qui lui paraissent embrasser toute l'accusation.

1^o Les désordres, survenus dans l'école de Châlons, ne constituent pas un délit qui rentre dans l'application des lois pénales.

A cet égard, l'avocat remarque que les insubordinations ou révoltes de collège, comme on voudra les appeler, ne peuvent être déférées à la justice criminelle. Telle fut la pensée de tous les tems, de tous les lieux, de tous les régimes; pensée pleine de sagesse. Car, à cet âge, comment comprendre les inhibitions et les sévérités de la loi; puis des enfans réunis peuvent-ils jamais poursuivre un but pervers?

D'ailleurs, que deviendrait la gravité de la magistrature, obligée qu'elle serait le plus souvent de composer un corps de délit avec les jeux, les tours et les folles espiègleries du jeune âge; et pour ne pas chercher hors de la cause des exemples, qui ne serait désarmé en lisant parmi les circonstances de la révolte, dans les dépositions mêmes de M. de Boisset, que les insurgés, affublés de bonnets à poils rongés par les vers, charbonnés sous le nez, en un mot, accouturés des plus grotesques déguisemens, déchiraient les registres de punitions, faisaient voler dans la cour un hectolitre de haricots, créaient l'ordre du parapluie, en ornant leur boutonnière des loques bleues de celui de surveillant Gaillet; enfin dans les intervalles exécutaient des walses et des chants.

Il faut bien convenir en outre que le plus souvent les révoltes sont la faute du maître. Il doit tout prévoir, tout arrêter. Ce sont là ses engagements envers la société, et surtout envers les pères de famille. Dans tous les cas, on ne saurait dire qu'il y ait impunité. Un ordre de peines qui peut aller jusqu'à l'exclusion existe entre les mains du maître, et assurément il y a là de quoi suffire à toutes les circonstances.

2^o Dans sa seconde proposition, M^e Claveau cherche à établir que, dans le cas même où une émeute de collège serait de nature à constituer un délit prévu par le code pénal, les élèves de Châlons ne sauraient être condamnés à raison des faits qu'on leur reproche. Nous ne pourrions suivre l'avocat dans cette discussion, sans anticiper sur le débat dont nous aurons soin de mettre un récit fidèle et circonstancié sous les yeux de nos lecteurs.

EXTERIEUR.

PORTUGAL.

Lisbonne, 6 décembre.

Les insurgés n'avaient pas dépassé Villa-Réal.

Un bataillon de chasseurs devait partir de Lisbonne sur le bateau à vapeur, le 6 décembre, pour Oporto.

Le général Stubbs avait fait une proclamation aux habitans, leur annonçant que Bragança avait été pillée par les insurgés. Les troupes royales constitutionnelles occupaient Amarante et avaient formé une ligne sur la rivière Tamega.

Lisbonne était fort tranquille, et, à tout événement, si les insurgés avaient fait de nouveaux progrès, ce qu'on ne croyait pas, la milice de Lisbonne se serait défendue en attendant l'arrivée des troupes anglaises dans les lignes de Santarem que, pendant la guerre de l'indépendance, le maréchal Masséna n'a pu forcer,

ANGLETERRE.

Londres, 16 décembre.

Il régnait ce matin une grande confusion à l'ouverture de la bourse; mais peu à peu les fonds se sont améliorés. Les nouvelles arrivées de Paris paraissent avoir surtout contribué à la hausse. Le bruit a circulé généralement que le roi de France a remis aux ministres une déclaration de son approbation positive des mesures adoptées par le gouvernement britannique, et de sa résolution de laisser Ferdinand porter la peine de ses fautes.

Le bruit a circulé aussi que les nouvelles de Lisbonne annoncent que les révoltés portugais ont été battus dans le mouvement qu'ils faisaient sur Oporto.

Un vaisseau est parti d'Oporto deux jours plus tard que le dernier navire arrivé de cette ville; il annonce que deux bâtimens à vapeur venaient de conduire des troupes de Gibraltar à Lisbonne.

De nouveaux détails sur la situation d'Oporto sont arrivés à Portsmouth; ils sont postérieurs à ceux que nous avons publiés hier, et nous regrettons de dire que les nouvelles qu'ils apportent sont d'une nature aussi affligeante que celles qui les avaient précédées. Elles annoncent que les rebelles étaient à un jour de marche d'Oporto, et que l'absence de tous préparatifs pour s'opposer à leurs efforts faisait craindre qu'ils ne réussissent dans leur tentative. Il serait absurde de croire qu'ils

négligeront de faire une si bonne prise. La consternation et la lâcheté des habitans, ainsi que la criminelle apathie des autorités constituées, les invitent à s'en emparer. La force des rebelles augmente comme l'avalanche, à mesure qu'elle avance; elle se grossit dans sa course de tous les vagabonds qu'attire à elle la soif des rapines, et qui la détestent du moment qu'il y aura plus de chance de recevoir des coups que de faire du butin. En attendant, la supériorité numérique des rebelles semble avoir paralysé tous les efforts de leurs adversaires, qui, se voyant menacés de front, sur leurs flancs et sur leurs derrières, paraissent n'avoir d'autre désir que de pourvoir à leur sûreté personnelle par la fuite ou par la soumission.

SPECTACLE

DU 22 DÉCEMBRE 1826.

La deuxième représentation du *Fils criminel* ou *les Dangers de l'inconduite*, mélodrame en 5 actes.

MM. Guérin. — Félix. — Adam. — Herguez. — Cécilcourt. — St-Albin. — M^{lles} Huguet. — Aimé.

Le spectacle sera terminé par *Almanza* ou *la Prise de Grenade*, mélodrame en 3 actes, de Montperlier.

MM. Jules. — Constant. — Adam. — Guérin. — Félix. — Auguste. — Mons. — Vilars. — MM^{lles} Faivre. — Leroy. — M^{me} Herguez.

On commencera par *les Deux Merval* ou *le Projet renversé*, vaudeville en 2 actes, par M. Hippolyte Roland.

MM. Roland. — Cécilcourt. — Leppel. — Prudent. — Barqui. — Auguste. — M^{mes} Adam. — Aimé.

BOURSE DE PARIS, du 19 décembre 1826.

FONDS FRANÇAIS.

CINQ POUR CENT Consolidés, { 98f. 40c. 35c. 40c. 50c. 55c. 65c. 60c. 55c. 60c. 65c. 70c. 75c. 80c. 85c. 90c. 95c. 100c. 105c. 110c. 115c. 120c. 125c. 130c. 135c. 140c. 145c. 150c. 155c. 160c. 165c. 170c. 175c. 180c. 185c. 190c. 195c. 200c. 205c. 210c. 215c. 220c. 225c. 230c. 235c. 240c. 245c. 250c. 255c. 260c. 265c. 270c. 275c. 280c. 285c. 290c. 295c. 300c. 305c. 310c. 315c. 320c. 325c. 330c. 335c. 340c. 345c. 350c. 355c. 360c. 365c. 370c. 375c. 380c. 385c. 390c. 395c. 400c. 405c. 410c. 415c. 420c. 425c. 430c. 435c. 440c. 445c. 450c. 455c. 460c. 465c. 470c. 475c. 480c. 485c. 490c. 495c. 500c. 505c. 510c. 515c. 520c. 525c. 530c. 535c. 540c. 545c. 550c. 555c. 560c. 565c. 570c. 575c. 580c. 585c. 590c. 595c. 600c. 605c. 610c. 615c. 620c. 625c. 630c. 635c. 640c. 645c. 650c. 655c. 660c. 665c. 670c. 675c. 680c. 685c. 690c. 695c. 700c. 705c. 710c. 715c. 720c. 725c. 730c. 735c. 740c. 745c. 750c. 755c. 760c. 765c. 770c. 775c. 780c. 785c. 790c. 795c. 800c. 805c. 810c. 815c. 820c. 825c. 830c. 835c. 840c. 845c. 850c. 855c. 860c. 865c. 870c. 875c. 880c. 885c. 890c. 895c. 900c. 905c. 910c. 915c. 920c. 925c. 930c. 935c. 940c. 945c. 950c. 955c. 960c. 965c. 970c. 975c. 980c. 985c. 990c. 995c. 1000c.

OUATRE 1/2 p. 0/0, J. du 22 Sep. { Jouis. du 22 déc. 1826. 67f. 5c. 10c. 5c. 6c. 10c. 15c. 20c. 67f. 40c.

TROIS POUR CENT, fermée le 6 Déc à 71 f. 70c. { 2,042 f. 50c.

Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Juin. { 1,405 f.

ACT. de la BANQUE de France, { 2,042 f. 50c. jouissance de juillet 1826.

Obl. de la ville de Paris, J. d'Oct. { 1,405 f.

Canal de Bourgogne, Actions de 2,500f. dont 1,037f. payés. { 2,500 f.

J. O. 1826. { 1,037 f.

Actions de la Compagnie royale d'assurance, incendie. { 1,037 f.

Assurances générales, { 1,037 f. Actions nominatives. { Maritimes. { Incendie. { Sur la vie.

Compagnie française du Phénix, jouissance d'Oct. { 1,037 f.

Caisse hypothéc. { 1,037 f. Promesse d'Act. 6710 payés, jouis. de juil. { 553f.

Obligations, 9^{me} série. { 553f.

Actions des Pont, Garre et Port de Grenelle. { 553f.

FONDS ÉTRANGERS.

Rentes de Naples. { 71f. 80c. 85c. 72f. 71f. 90c. 72f. 72f. 5c. 10c. 72f.

Id. Français, de 50 ducats chan. fixe. 425 { 4379, jouis. de juillet 1826.

Obl. de Naples, empr. Rothschild, en liv. ster. c. 25f. 50 { 10 1/2

Obligations de Sicile. Jouissance de juillet { 48 1/2 174 1/2 3/8 1/4

Rentes d'Espagne, 5 p. 0/0, cert. Franç. Jouis. de nov. { 10 1/2

Empr. royal d'Espagne, 1825. Jouis. de juillet 1826. { 48 1/2 174 1/2 3/8 1/4

CHANGE.

	UN MOIS.		TROIS MOIS.	
	PAPIER.	ARGENT.	PAPIER.	ARGENT.
Amsterdam.	57	57 1/8	57 3/8	
Anvers.	"	57 1/8	" 23	57 5/8
Hambourg.	183 3/4	183 3/4	185	185
Berlin.	"	3f. 56c.	"	3f. 55c.
Londres.	25f. 40c.	25f. 55c.	25f. 25c.	25f. 20c.
Madrid effectif.	14f. 65c.		14f. 55c.	
Cadix effectif.	14f. 80c.		14f. 70c.	
Bilbao.	14f. 80c.		14f. 70c.	
Lisbonne.	"	"	"	575
Porto.	"	"	"	580
Genes effectif.	"	469	"	466
Livourne.	511	"	507	"
Naples.	412	411	409	408
Vienne effectif.	"	253	"	251
Trieste.	"	252	"	250
Venise.	"	85	"	82 1/2
Milan.	"	85 3/4	"	85 5/8
Auguste.	"	253	"	251
Bâle.	"	1 p.	"	2 p.
Frankfort.	"	2 5/8 p.	"	3 1/4 p.
St-Petersbourg.	"	"	"	100 1/2
Lyon.	5/8 p.	5/8 p.	1 3/8 p.	1 3/8 p.
Bordeaux.	" p.	3/4 p.	"	1 5/8 p.
Marseille.	3/4 p.	3/4 p.	"	1 1/4 p.
Montpellier.	" p.	3/4 p.	"	1 3/4 p.